

## fo - circulaire sociale

n° 50 - Avril 2019

### Sommaire

#### Compte-rendu du CHSCT M du 01/04/19

- ▶ Installation du CHSCTMEN de l'EN
- ▶ Approbation du règlement intérieur
- ▶ Désignation du secrétaire du CHSCT

page 1

- ▶ Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

page 2

- ▶ Calendrier et thématique
- ▶ Réponse aux avis

page 3

- ▶ Répercussion de la e-administration sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail des personnels

- ▶ Effet des réformes du baccalauréat et du lycée sur les conditions de travail des personnels

pages 4 à 6

- ▶ Suicide de Jean Willot

page 6

## Compte-rendu du CHSCT M du 1<sup>er</sup> avril 2019

### Installation du CHSCTMEN de l'EN

4 sièges FSU, 2 sièges UNSA, 1 siège FO  
Installation actée

### Approbation du règlement intérieur

L'administration a proposé que les documents ne soient plus envoyés en version papier aux représentants des personnels. Soucis d'économie de papier et d'organisation.

FO s'est opposée à cette proposition car les documents papier sont essentiels à notre travail. La proposition du ministère ne règle pas la question écologique puisque les OS devraient les imprimer de toute façon. Nous considérons que c'est au ministère de fournir les documents papier pour faciliter le travail comme indiqué dans le décret 82-453.

Vote sur le règlement intérieur (sans la modification proposée par l'administration) : Adopté à l'unanimité

### Désignation du secrétaire du CHSCT

Candidat secrétaire : Hervé Moreau (FSU), suppléante : Sophia Catella (FSU).

Pour : 6 (FSU, UNSA) - Abstention : 1 (FO)

FO s'est abstenu. En effet lors de la précédente mandature un accord avait été passé avec la FSU. Le secrétaire du CHSCT s'était engagé à mettre à l'ordre du jour toute question présentée par FO. Or sur la question de l'évaluation des personnels, la FSU s'est alliée à l'administration pour faire en sorte que le sujet ne soit pas traité.

*Chacun appréciera dans ce contexte l'avis présenté par la FSU (voir plus bas) qui exige que tous les projets soient portés à la connaissance du CHSCT pour étude.*

## ❑ Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

### La FNEC FP-FO a fait la déclaration suivante :

«Notre collègue Jean WILLOT est décédé. Il a mis fin à ses jours pour des raisons directement liées à l'exercice de son métier et parce qu'il s'est retrouvé seul face à la calomnie.

Qui est responsable et pourquoi est-il mort ?

Pour la FNEC FP-FORCE OUVRIERE les responsabilités sont à chercher dans la politique menée depuis des décennies de remise en cause de l'Ecole Publique Républicaine et des statuts des personnels.

Stigmatisés, contestés dans leurs pratiques professionnelles, désavoués, remis en cause et abandonnés par la hiérarchie, ils sont de plus en plus nombreux à exprimer leur souhait de quitter le métier. Jean Willot l'a fait brutalement.

Concernant cette affaire, la FNEC FP-FO souhaite que le CHSCT local puisse mener son enquête pour établir l'arbre des causes et prendre les mesures de prévention qui s'imposent. Nous souhaitons que le ministère prenne en compte cette situation comme un accident de service, avec les conséquences de droits. Plus généralement, la FNEC FP FO tire la sonnette d'alarme sur les réformes en cours et les conséquences sur les personnels. A ce jour ministre après ministre aucune réponse n'est apportée aux revendications des personnels.

A l'inverse le gouvernement entend poursuivre la politique de destruction du statut et de l'école publique républicaine à travers les projets de lois de transformation de la Fonction publique et de l'école dite de la «confiance» qui remettent en cause le statut des personnels et donne toute sa place aux expérimentations locales. En somme, plus de règles, plus d'Ecole de la République et des personnels tenus pour seuls responsables de la destruction du service public. Ces personnels qui alertent depuis des mois sur les conséquences désastreuses des contre-réformes devront dorénavant se taire selon l'article 1 de la Loi Blanquer et endosser seuls la responsabilité de tous les problèmes que le manque de moyens engendre dans les établissements, les écoles et les services. Ils seront seuls face à l'incompréhension des élèves et de leurs parents.

Dans le même temps, la destruction des CHSCT va permettre de passer sous silence l'aggravation des conditions de travail de tous.

Enfin, la répression à l'encontre de tous ceux qui expriment leur désaccord face à la politique menée est inacceptable. Le cas des collègues de Nantes accusés de «faux et usage de faux» pour avoir mis 20/20 à leurs élèves, le courrier de Monsieur le DGRH invitant les Recteurs et les DASEN à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire taire la colère et les revendications des enseignants, la répression violente contre les personnels rassemblés le 19 mars devant le rectorat de Toulouse aspergés de gaz lacrymogènes, sont autant d'exemples qui montrent qu'au lieu de répondre aux revendications des personnels, notre gouvernement a délibérément choisi de porter atteinte aux libertés individuelles et aux libertés syndicales en visant à faire taire toute critique de la politique ministérielle.

Pourtant, les personnels ne comptent pas se taire. Partout dans le pays, samedi après samedi, journées de grève après journées de grève, malgré les violences gouvernementales, population et salariés expriment le même rejet.

Après la grève particulièrement massive du 19 mars dans de très nombreux départements, les enseignants restent mobilisés par des grèves reconduites, par des rassemblements contre le projet de loi Blanquer comme cela a été le cas ce samedi 30 mars.

15 000 manifestants à Paris, 2500 à Nantes, 5 000 à Marseille, 2 000 à Toulouse, 1 000 à Niort, 2 000 à Angers... Ces dizaines de milliers de manifestants dans toute la France ne se sont pas mobilisés sur la base d'un «festival de bobards» comme l'affirme Monsieur le Ministre, mais bien parce qu'ils n'en peuvent plus de l'aggravation de leurs conditions de travail liée aux contre-réformes imposées depuis des années et au mépris auquel ils doivent faire face quand ils revendiquent de meilleures conditions de travail.

C'est pourquoi, réunis le 25 mars, «SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action et Sud Education appellent à faire du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations (grève, rassemblements, manifestations...) pour obtenir l'abandon du projet de loi «Ecole de la confiance».

## □ Calendrier et thématique

### Températures dans les locaux de travail :

La FNEC FP-FO a porté la demande de plusieurs départements dont celui du Vaucluse pour traiter de la température dans les locaux scolaires.

Dans les départements, c'est une problématique qui revient souvent. Exemple du Vaucluse. Les représentants du personnel ont demandé en CHSCTD puis en CHSCTA à ce qu'une norme soit appliquée pour tous les locaux scolaires, le DRH les a renvoyés vers le CHSCTM. FO demande donc à ce qu'une réponse soit apportée à leur demande : ils souhaitent la mise en place d'un dispositif d'alerte pris en charge par le rectorat pour prévenir le préfet lors d'une situation de crise. Un avis du CHSCT du Vaucluse recommande **le signalement d'un danger grave et imminent en dessous de 16° et au-dessus de 33°**. Dans certaines conventions collective, il y a des «normes», on demande donc à ce que ce soit travaillé dans l'EN.

Curieuse réponse du représentant des ISST : sur la température : les locaux appartiennent aux collectivités donc la régulation de la température doit être traitée au niveau local.

Dans certains cas on peut ajuster : enlever des vêtements, diminuer l'activité...etc. C'est donc l'enquête du CHSCT local qui va définir si on est dans un cas de danger grave et imminent, donc cela ne peut se faire qu'en local.

L'UNSA s'est contentée de proposer un partenariat avec l'ONS demande appuyée par la FSU.

**Pour FO c'est à l'employeur de prendre en compte les conditions de travail des agents même si les locaux ne lui appartiennent pas et de faire en sorte que la réglementation du travail et les normes soient appliquées.**

Le Conseiller prévention a indiqué que la loi du 12 juillet 2010 et le décret du 30 décembre 2015 : impose des mesures de qualité de l'air dans les écoles. Une intervention a déjà été faite auprès des conseillers de prévention pour mettre en œuvre l'application de ce décret (diagnostics, mesures de prévention...).

**Concernant le maintien des CHSCT :** la FNEC FP-FO s'étonne que l'administration travaille à un calendrier dans la mesure où la loi de transformation de la FP prévoit la disparition des CHSCT. Que va t-il advenir du CHSCTMEN dans ce contexte ?

L'administration répond qu'elle pose un agenda sécurisé mais qu'elle avisera en fonction des événements. Quand bien même il y aurait une réorganisation, la compétence du CHSCT ne disparaîtrait pas complètement (souligné par nous).

## □ Réponse aux avis

Lors de la précédente séance l'avis suivant a été adopté. Aucune réponse du ministère n'a été faite à cette avis.

*Le CHSCT M a entendu les expertises qui confirment que la charge de travail et les conditions de travail des Personnels de direction ont des conséquences sur la santé de ces agents.*

*Le CHSCT Ministériel demande : l'ouverture d'un chantier du CHSCTM, pour procéder à une évaluation quantitative de la charge de travail des personnels de direction et une analyse qualitative des missions et des injonctions envers des personnels de direction (chefs et adjoints) imposée par l'éducation nationale et les collectivités territoriales en regard de la note du 24 janvier 2007 publiée au BO n°8 du 22 février 2007 (référence article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000).*

*Ce chantier, organisé en groupes de travail, portera de manière non exclusive, horaires de travail, droit à la déconnexion, régime indemnitaire, pressions hiérarchiques, conditions d'emploi et de mutation et suivi médical. Les analyses de ces groupes de travail seront présentées pour avis en réunion du CHSCTM.*

L'administration répond qu'un groupe de travail a été convoqué le 24 janvier avec les représentants des personnels de direction (IDFO, SGEN CFDT, et SNPDEN).

Le même Avis commun a été représenté dans la mesure où la réponse du DGRH n'est pas satisfaisante. Voté à l'unanimité. (L'UNSA qui s'était abstenue sur ce même texte l'a voté cette fois-ci)

## ❑ Répercussion de la e-administration sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail des personnels

Les organisations syndicales ont soulevé le problème de la mutualisation des services, fusions : charge mentale pour les personnels administratifs (exemple Caen/Rouen qui se passe mal). Plusieurs dont la FNEC FP-FO ont demandé que cela fasse l'objet d'une étude du CHSCT.

La FNEC FP-FO a également développé dans les EPLE, la e-administration pose plusieurs problèmes qui nous remontent des chefs d'établissements et des personnels administratifs :

- Les outils informatiques publics et privés se sont multipliés de façon anarchique : FO a dénoncé la suppression annoncée de 400 postes de personnels administratifs. FO a indiqué les personnels n'ont parfois pas reçu de formation pour les nouveaux logiciels, les perdre assurent souvent la formation des personnels administratifs ou s'y substituent.

Les interopérabilités ne sont pas possibles (communication entre les différents systèmes), cela impose donc des saisies répétées et multiples.

Les solutions informatiques dysfonctionnent (LSU, SIRHEN...), les personnels de direction se transforment alors en informaticien pour trouver des solutions.

- L'organisation des examens, où la dématérialisation à transférer **toute** la charge de travail sur les EPLE.

Du côté des enseignants : la mise en place du LSU est une charge supplémentaire.

*NB. dans le 2nd degré, la majorité des enseignants se voient imposé la double évaluation (notes et compétences) : c'est une entrave à la liberté pédagogique et cela génère une somme de travail considérable dont la plupart des collègues ne voient pas l'utilité. Cette perte de sens du métier génère ce que l'administration appelle des risques psycho-sociaux.*

De plus, la loi Blanquer introduit l'évaluation des établissements et des écoles qui s'appuiera sûrement sur l'évaluation des élèves via le LSU.

En remplissant le LSU, de nombreux collègues se retrouveront donc face à un conflit de valeur, reconnu par le ministère comme étant l'une des 6 dimensions génératrices de RPS.

**Réponse de l'administration, particulièrement brutale :** «malgré le respect que j'ai pour les intervenants que vous faites venir dans ce CHSCTM (elle fait référence à l'expertise demandé par la FNEC FP-FO de notre camarade Donatien secrétaire général de ID/FO), l'intervention de votre représentant des chefs d'établissement n'engage que lui-même. Nous ne traiterons pas de la formation des personnels administratifs dans les EPLE.»

## ❑ Effet des réformes du baccalauréat et du lycée sur les conditions de travail des personnels

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour par la FSU qui a fait venir un expert sur la question de la réforme du BAC et ses effets en terme de RPS sur les personnels.

L'administration a répondu que c'est un sujet déjà traité en CHSCTM.

La FNEC FP FO a indiqué que le sujet a peut-être déjà été traité en chsctm mais qu'aujourd'hui c'est concret, les pbs remontent du terrain. La suppression de la filière ES, plus généralement sur les suppressions de postes et sur l'ajout de la SNT sont générateurs de stress, d'inquiétudes voire d'angoisse pour les personnels. Focus également sur les personnels de direction qui voient leur charge de travail s'accroître. Et enfin, focus sur la répression.

Par exemple, dans l'Académie de Clermont Ferrand, de nombreux postes en SES, en SII, en éco-gestion sont supprimés dès la rentrée prochaine. En outre, le phénomène est partiellement lissé cette année grâce à des profs qui ont accepté de se mettre temporairement à temps partiel pour limiter les conséquences négatives sur leurs collègues mais cela ne fera que l'amplifier l'an prochain.

FO exige qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels sans affectation dans leur discipline dans le but de leur faire accepter une affectation dans une autre matière.

L'inquiétude vis-à-vis de ces pressions est d'autant plus forte avec la création dès la rentrée 2019 de la matière « Sciences numériques et technologie ». Il ne faudrait pas reconvertir de force les collègues pour abonder en professeurs cette nouvelle discipline.

Dans l'Essonne, de nombreux collègues ont accepté de prendre en charge les SNT pour compléter leur service afin de ne pas fermer de postes mais c'est, de fait, un «choix forcé».

Dans l'Académie de Clermont comme dans l'Essonne, l'administration a assuré que chaque situation problématique était identifiée et suivie de près mais aucune solution véritablement satisfaisante n'a été apportée aux collègues qui vivent ces situations.

De plus, la mise en place de cette réforme impose une charge de travail supplémentaire considérable aux professeurs principaux qui doivent guider les élèves dans leurs choix d'orientation.

Les réformes s'appliquent alors même qu'elles ne sont pas réfléchies laissant les personnels se débrouiller seuls sur le terrain, assumer des disciplines pour lesquels ils ne sont pas encore formés, répondre aux élèves et aux parents inquiets alors que les places dans les filières ne sont pas encore assurées...

Dans ce contexte, les enseignants et les perdus sont en première ligne.

Les personnels se sont fortement mobilisés pour demander le retrait puis l'abrogation de la réforme du bac et du lycée. Des actions ont également été menées par beaucoup d'enseignants pour faire entendre le profond malaise que génère cette réforme inégalitaire : nuit des lycées, attribution de 20/20 à tous les élèves, démission des PP, refus de faire passer les évaluations de 6ème et de 2nde. Malgré des mobilisations massives, le Ministre est resté sourd aux revendications et le DGRH a même invité les recteurs et les dasen à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire taire la colère des collègues.

### **Réponse du représentant de la DGESCO sur l'air : tout va bien madame la Marquise !**

Nous n'avons jamais fait autant d'information sur une réforme (newsletter aux perdus, affiches à destination des élèves et des parents...etc).

Il n'y aurait ni Urgence ni précipitation : le ministre a annoncé sa réforme il y a plus d'un an + autant de temps pour la concertation.

**Enseignements nouveaux** : tout a été mis en place pour former les enseignants, certains l'étaient déjà, et personne n'est forcé de prendre en charge ces nouvelles disciplines.

**Orientations** : le ministère à l'aide de l'ONISEP a construit un guide pour la rentrée 2019 à destination des élèves pour construire leur parcours («horizon 2021»). Les enseignants ont donc les outils pour aider à l'orientation.

Charte conclut entre le ministère de l'EN et le ministère de l'enseignement supérieur, charte qui rappelle que les parcours choisis et/ou les combinaisons choisies ne seront pas un obstacle à la poursuite des études.

Pour les épreuves communes de contrôle continu : 90% des épreuves seront faites sur la base d'épreuves nationales.

**Organisation des épreuves du contrôle continu** : des moments d'évaluation dans chaque niveau mais les perdus vont respecter l'organisation et le rythme du lycée : banalisation des heures ou pas, autonomie des établissements, grande souplesse. Ce sera un calendrier différent des épreuves terminales.

Pour l'organisation des emplois du temps des enseignants, la DGESCO a demandé aux éditeurs d'EDT et Campus de faire évoluer leurs logiciels. Les perdus ne veulent pas d'un modèle national, ils préfèrent faire les EDT seuls même si certains souhaitent de l'aide. De plus, on va faire appel à des chefs d'établissement retraités pour accompagner, aider sur le terrain.

Enfin, le ministère cherche des indicateurs précis pour pouvoir évaluer objectivement sa réforme.

Pour la FNEC FP-FO, ce n'est pas un problème de logiciel, c'est un problème de disponibilité des salles et du nombre d'heures et d'options à répartir. Les chefs d'établissement vont passer tout leur été à travailler dessus, en plus de l'organisation de la rentrée des élèves.

### **Réponse de la représentante de la DGRH :**

Je n'ai pas la main sur la création de postes. Donc on a pris en compte le nombre d'enseignants à disposition : **on a vu qu'il n'y aurait peut être pas adéquation entre les ressources humaines et les nouveaux enseignements. On s'est posé la question : comment on peut faire évoluer les compétences des enseignants déjà présents ?**

NSI : pour l'instant pas de discipline de recrutement même si au capes de maths il y a une option informatique. Il faut donc organiser une montée de compétences. Formation lourde donc diplôme inter-universitaire. Mise en place d'un CAPES de Sciences du numérique et d'informatique qui permettra de gérer le flux. Mais beaucoup d'enseignants ne souhaitent pas perdre leur discipline d'origine.

SNT : La DGESCO est en train de former des formateurs. Enseignements scientifiques : heures qui se substituent à des heures qui étaient faites différemment dans l'ancien système : on va accompagner les enseignants dans la prise en charge de ces enseignements en prenant en compte leurs parcours différenciés. **Peut être que certains collègues se sentent forcés mais en tant que fonctionnaire,**

**le service public nous impose des contraintes.** On va se charger d'organiser la montée en compétence des enseignants.

**Note du DGRH adressé aux rectorats et aux DASEN concernant les enseignants qui ont refusé de faire passer les évaluations :** le DGRH a voulu rappeler le cadre légal. Ce sont les recteurs qui voulaient partir sur le terrain pénal, on a donc recadré pour leur dire que non. Certes l'obligation des évaluations fait partie des ORS mais il ne s'agissait pas de traiter ces affaires en pénal. Ce qui a été expliqué oralement par le DGRH aux recteurs : c'est du cas par cas.

Pour la présidente du CHSCT M, le problème ce n'est pas la réforme en tant qu'objet mais la perception qu'en ont les collègues.

**Plusieurs avis ont donc été adopté :**

### **Avis 1**

**Le CHSCTM a déjà alerté à plusieurs reprises et demandé à être consulté en amont des réformes du bac et du lycée général. Le CHSCTM demande qu'une véritable prévention primaire soit mise en œuvre avant toute réforme.**

**Vote**

**7 pour : 1 FO, 4 FSU, 2 UNSA**

### **Avis 2**

**Au vu de l'exposé présenté ce jour en séance plénière de l'instance, le CHSCTM constate que les réformes du lycée général et du bac entraînent déjà une augmentation considérable des RPS. En conséquence, le CHSCTM demande l'abandon de cette réforme.**

**Vote**

**5 pour : 1 FO, 4 FSU - 2 abstentions : UNSA**

## **□ Suicide de Jean Willot**

La FNEC FP-FO se félicite qu'une enquête du CHSCTD soit entamée, nous resterons vigilants quant à son bon déroulement, dans le cadre prévu par les textes règlementaires et dans les plus brefs délais FO demande à ce que le dossier de Jean Willot soit pris en compte comme un accident de service, avec les conséquences de droit.

FO souhaite une communication officielle de l'institution pour rendre hommage et saluer la mémoire de Jean Willot.

Quant à la demande d'un expert pour l'enquête du CHSCTD, nous demandons à ce que cela ne repousse pas le début de l'enquête.

Enfin, nous demandons à ce que le CHSCTM se penche sur la question de la protection et de l'accompagnement des agents qui se trouvent dans ce type de situation.

L'administration accorde que «le décès du collègue est lié à un événement lui-même lié à l'exercice de la fonction»

Ce qui est lancé : enquête des IG + enquête du CHSCT local (déjà réuni les 22 et 28 mars). La famille devra demander l'imputabilité au service. La venue d'un expert ne retardera pas l'enquête, le ministère a fourni une liste d'experts agréés disponibles tout de suite. Quant à la demande d'une communication officielle de l'institution, on va se renseigner sur ce qui a été répondu dans le département.

Le Responsable RH assure qu'il y a déjà des fiches traitant de la question du suicide et proposant un accompagnement dans le guide RPS. Mais c'est une question qu'il faudra traiter plus en détail.